

Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Brassac Séance du 17 mai 2016

L'an deux mille seize le dix-sept mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le onze mai deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GUIRAUD Maire.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12

Présents : Mesdames Colette BARSALOU, Lorette DI PAOLO, Catherine MENGOZZI, Colette POUPINEL, Anaïs SOULÉ, Messieurs Alain AVISOU, Lucien BIAU, David BONNAFOUS, Arnaud BOUSSIÈRE, Michel BOSC, Jean-François FABRE.

Absent : Madame Nathalie SANCHEZ et Monsieur Damien CROS.

Secrétaire de Séance : Monsieur Arnaud BOUSSIÈRE

Date de la publication : 27 mai 2016

38/2016-3767 Procédure Enquête Publique Viala et Sers 2

Monsieur le Maire,

- ↵ Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 Novembre 2012 relative à l'engagement de la procédure relative au périmètre de protection des captages d'eau potable du Viala et du Sers 2 ;
- ↵ Vu le rapport de l'hydrogéologue agréé, en date du 10 octobre 2013 ;
- ↵ Vu l'avis des services concernés ;
 - rappelle à l'assemblée les problèmes posés pour la protection des captages d'eau potable destinée à l'alimentation humaine. Conformément à la législation en vigueur, la Déclaration d'Utilité Publique est indispensable pour autoriser les prélèvements d'eau, acquérir les terrains nécessaires à la réalisation du ou des périmètres de protection immédiate, grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée afin de préserver les points d'eau contre toute pollution éventuelle ;
 - indique que pour mener à bien ces opérations, une aide financière peut être accordée, tant au niveau de la phase administrative qu'au niveau de la phase ultérieure d'acquisition foncière, de mise en conformité et de matérialisation des périmètres sur le terrain.

Où l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- demande :
 - l'ouverture de l'enquête en vue de la Déclaration d'Utilité Publique des prélèvements et des périmètres de protection des captages d'eau potable suivants : Le Viala et le Sers 2 ;
 - l'ouverture de l'enquête parcellaire correspondante.
- prend l'engagement :
 - de respecter le protocole d'accord signé entre l'Etat, la Chambre de l'Agriculture du Tarn, le Conseil Général du Tarn et l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;
 - de conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages et de réaliser les travaux nécessaires à celle-ci ;
 - d'acquérir en toute propriété, par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate ;
 - d'indemniser les usagers de tous les dommages causés par l'application des servitudes spécifiques à la mise en œuvre des périmètres de protection ;
 - d'inscrire à son budget, outre les crédits destinés au règlement des dépenses de premier établissement et d'indemnisation mentionnés ci-dessus, ceux nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance des captages et de leurs périmètres.
- sollicite le concours financier le plus élevé possible de l'état, du Conseil Général du Tarn et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'ensemble des dépenses entraînées par cette procédure ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire d'entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la constitution des dossiers relatifs au prélèvement d'eau et à la mise en place des périmètres de protection des captages.

39/2016-3768 Construction station épuration du Viala : Acquisitions parcelles et création d'une servitude

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la mise en place physique des périmètres de protection du captage d'eau potable et la construction de la nouvelle station d'épuration du hameau « Le Viala », la Commune se doit d'être propriétaire des parcelles de terrain incluses dans le périmètre immédiat.

Dans ces conditions la Commune doit acquérir :

- ↪ les parcelles cadastrées section E numéros 264, 595, 597, 598 et 600 appartenant à Monsieur et Madame ROUANET Rémy ;
- ↪ les parcelles cadastrées section E numéros 591 appartenant à Monsieur BASCOUL Michel ;
- ↪ la parcelle cadastrée section E numéro 593 appartenant à Monsieur ROUANET Frédéric ;

Par ailleurs, la Commune doit créer une servitude de passage et de canalisations sur les parcelles de Monsieur BASCOUL cadastrées section E numéros 591, 592 et 595 afin de pouvoir accéder à la station d'épuration et d'assurer son entretien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- décide :
 - d'acquérir la parcelle cadastrée section E numéro 591 appartenant à Monsieur BASCOUL Michel pour la somme de cent cinquante euros ; concernant la servitude de passage et de canalisations, la commune en assurera l'entretien ;
 - d'acquérir les parcelles cadastrées section E numéros 264, 595, 597, 598 et 600 appartenant à Monsieur et Madame ROUANET Rémy pour la somme de mille trois cents euros ;
 - d'acquérir la parcelle cadastrée section E numéro 593 appartenant à Monsieur ROUANET Frédéric pour l'euro symbolique.
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes authentiques.

Tous les frais relatifs à ces acquisitions seront supportés par la Commune.

**40/2016-3769 Extension salle Polyvalente Place Belfortès
Demande subvention Conseil Départemental**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la création de locaux attenants à la salle polyvalente située place de Belfortès pourrait, en complément de la subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR dotation 2016, bénéficier d'une aide financière de la part du Conseil Départemental du Tarn (programme FDT).

Où l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, pour la création de locaux attenants à la salle polyvalente située place de Belfortès :

- **sollicite** une subvention de la part du Conseil Départemental du Tarn ;
- **arrête** le plan de financement ci-dessous :

➤ Montant HT	:	63 302.40 €
➤ Subvention Etat DETR 25%	:	15 825.00 €
➤ Subvention Conseil Départemental du Tarn 25%	:	15 825.00 €
➤ Autofinancement	:	31 652.40 €

- **sollicite** de la part du Conseil Départemental de commencer les travaux avant la notification officielle de la subvention.

41/2016-3770 Révision Schéma Communal d'assainissement : demandes de subventions à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental

Le Maire expose au Conseil Municipal, suite à un entretien avec les membres du SATESE, du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau, la nécessité d'entreprendre une révision du schéma communal d'assainissement de la Commune

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- sollicite le concours financier le plus élevé possible du Conseil Départemental du Tarn et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'ensemble des dépenses entraînées par cette procédure ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire d'entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires.

42/2016-3771 Modification statuts du SDET

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical d'Energie du Tarn (S.D.E.T) en date du 11 avril 2016 portant décision de modifier ses statuts dont le projet figure en annexe.

Après en avoir délibéré, conformément aux dispositions de l'article 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal **se prononce favorablement** sur la modification envisagée.

43/2016-3772 Modification statuts du S.I.V.O.M

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.O.M) de Brassac en date du 12 avril 2016 portant décision de modifier ses statuts.

Après en avoir délibéré, conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal **se prononce favorablement** sur la modification envisagée.

44/2016-3773 Modification statuts du S.M.E.M.A.B

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Exploitation du Minicar d'Anglès Brassac (S.M.E.M.A.B) en date du 12 avril 2016 portant décision de modifier ses statuts dont le projet figure en annexe.

Après en avoir délibéré, conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal **se prononce favorablement** sur la modification envisagée.

45/2016-3774 Convention travaux assainissement, AEP et électrification village Le Bez

Le Conseil Municipal,

- ☞ après avoir pris connaissance du projet de convention avec La Commune du Bez concernant la réalisation de travaux d'assainissement, d'adduction en eau potable et d'électrification dans le village « Le Bez »
- ☞ après en avoir délibéré et à l'unanimité,
 - ◆ **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention dont un exemplaire est joint au présent extrait des délibérations.

**46/2016-3775 Budget Principal
Décision Modificative budgétaire n°1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote la décision modificative n° 1 ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 202 : frais documents d'urbanisme, numérisation		540.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations Incorporelles		540.00 €
D 2188-206 : Acquisitions diverses	540.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	540.00 €	

**47/2016-3776 Contrat Unique Axe 1 programme 2016
Demandes de subventions**

Dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat Unique dont un des axes est d'inscrire le territoire dans un développement économique durable, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité la création de locaux sis 1, Place St Blaise afin d'accueillir des entreprises du tertiaire et l'aménagement de salles de réunions à l'espace de la Marquise ;
- sollicite des aides financières de la part de l'Etat et de la région Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et du Département ;
- arrête le plan de financement ci-après ;

➤ **Création de locaux sis 1, Place Saint Blaise**

☞ Montant Total H.T	:	57 903.00 €
☞ Subvention Etat 35%	:	20 266.00 €
☞ Subvention Région 25%	:	14 476.00 €
☞ Autofinancement	:	23 161.00 €

➤ **Aménagement salles de réunions à l'Espace de La Marquise**

☞ Montant Total H.T	:	39 990.00 €
☞ Subvention Etat 35%	:	13 996.00 €
☞ Subvention Région 10%	:	3 999.00 €
☞ Subvention Département 25%	:	9 997.00 €
☞ Autofinancement	:	11 998.00 €

48/2016-3777 Création Maison de Service Au Public
Demandes de subventions

Le Conseil Municipal **après en avoir délibéré** et à l'unanimité :

- **décide** d'engager les travaux relatifs à la création d'une MSAP sur la Commune ;
- **sollicite**, une subvention auprès des différents financeurs ;
- **arrête** le plan de financement ci-dessous :

➤ Montant Total des travaux H.T	:	13 478.11 €
➤ Subvention Région 20%		
dont travaux liés à l'accessibilité 35% soit 7711.29 €	:	2 698.95 €
➤ Subvention DETR 50%	:	6 739.00 €
➤ Autofinancement	:	4 040.16 €

L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 21 heures 45.